



LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

est convoqué pour le

jeudi 2 mars 2023, À 20 H 15 PRÉCISES

à la salle du Tribunal.

Payerne, le 23 février 2023

La Présidente

- a) Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 2 février 2023 ;
- b) Correspondances ;
- c) Assermentation de Monsieur Christian Marguet (UDC) en remplacement de Monsieur Urs Berchtold, démissionnaire ;
- d) Nomination d'un membre à la délégation de l'ARAJ Broye en remplacement de Monsieur Jérôme Piller (PLR), démissionnaire ;
- e) Communications de la Municipalité ;
- f) Rapport en lien à la réponse à la motion de Mesdames les Conseillères communales Léa Bucher et Fiona Donadello intitulée « Pour une ville qui prend en compte toute sa population ».

Ordre du jour

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis n^{os} :

- 1. 27/2022 : Alimentation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et règlement d'utilisation y relatif;
- 2. 31/2022 : Demande de crédit pour le financement d'une étude préliminaire pour le développement d'un projet d'interface de transports à la gare de Payerne ;
- 3. 32/2022 : Mise en zone réservée selon l'art. 46 LATC du secteur « rue de Montriant – avenue de la Riollaz », adoption et proposition de levée de l'opposition ;

-
- 4. Divers.